

BOUSIAC Arnaud

De: Robillart Jeremy <JRobillart@agglo-lenslievin.fr>
Envoyé: jeudi 25 mai 2023 10:16
À: BOUSIAC Arnaud
Objet: TR: Modification n°1 PLU Lens - Avis communautaire

Bonjour Monsieur,

Par lettre recommandée en date du 22 avril dernier, reçue le 25 avril, et conformément aux articles L153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été destinataire du projet arrêté de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de votre commune et je vous en remercie.

Le délai de retour des services de la CALL est désormais clos. Aucun retour n'a été réceptionné.

Aussi votre projet de modification n'appelle aucune remarque.

Je vous saurais gré de nous faire parvenir copie intégrale de votre Plan Local d'Urbanisme entérinant les modifications, approuvé et rendu exécutoire

En vous remerciant

Bien cordialement



www.agglo-lenslievin.fr

21 rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. +33 (0)3 21 790 790

Jeremy ROBILLART

Suivez-nous !



De : Robillart Jeremy

Envoyé : mardi 2 mai 2023 10:34

À : Beaucamp Cécile <CBeaucamp@agglo-lenslievin.fr>; Dhédin Céline <CDhedin@agglo-lenslievin.fr>; Boursin Benoit <BBoursin@agglo-lenslievin.fr>; Brouillard Nathalie <NBrouillard@agglo-lenslievin.fr>; Mollet Sophie <SMollet@agglo-lenslievin.fr>; Jrondi Laïla <LJrondi@agglo-lenslievin.fr>; De Bastiani Alicia <ADeBastiani@agglo-lenslievin.fr>; Belembert Stéphane <SBelembert@agglo-lenslievin.fr>; Petit David <DPetit@agglo-lenslievin.fr>; Gravez-Flanquart Vanessa <VGravezFlanquart@agglo-lenslievin.fr>

Cc : Burgun Marie-Pierre <MPBurgun@agglo-lenslievin.fr>

Objet : Modification n°1 PLU Lens - Avis communautaire

Cher(e)s collègues,

Je vous informe que la CALL a été destinataire du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Lens.

Il s'agit de :

Annexe 06

1. Modification de la limite entre les zones UP et UCV sur le secteur de la Route d'Arras

Apporter des modifications aux prescriptions graphiques :

2. Correction du tracé de la prescription rues Laplace et Gerbault pour une meilleure prise en compte de celle-ci dans le Géoportail de l'urbanisme et l'outil métier,
3. Adapter la prescription de recul imposée rue de Bretagne (erreur matérielle), et ajouter des prescriptions de recul sur certaines rues de la Cité des Provinces dans un objectif de cohérence urbaine et de mise en valeur de la cité minière inscrite au bien UNESCO,
4. Renforcement de la protection du site Van Pelt, actuellement classé en espace vert paysager et en espace urbain paysager pour en classer une grande partie sud en Espace Boisé Classé (EBC), dans le cadre du projet de renaturation engagé sur ce quartier au Sud-Est de la commune et celui de la Chaîne des Parcs,
5. Correction du tracé du corridor d'infrastructure rue Abel (erreur matérielle) des bâtiments existants avant la révision générale du PLU, rue Abel Gance, ont été intégrés à la prescription de corridor d'infrastructure dont l'objectif même est d'interdire toute nouvelle construction, dès lors la prescription demande à être corrigée sur ce point.
6. Création d'une protection paysagère au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (espace urbain paysager) pour sanctuariser le parc VACHALA de la cité 4, sur l'emprise foncière actuellement classée en zone U (UP), correspondant au futur parc urbain dans le cadre du projet de rénovation de la cité 4 et qui s'inscrit dans le dispositif pour l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM),

et de modifier certains points du règlement.

Sur ledit règlement, les modifications consistent en la réécriture de certaines dispositions littérales du règlement, afin que ces dernières soient plus faciles à appréhender pour tout un chacun (ajout et précisions de certaines définitions), mais aussi de compléter ou de modifier certaines règles (aspect des façades, hauteur des clôtures...) afin de répondre à différentes remarques qui ont été faites par plusieurs porteurs de projet sur l'application de certaines règles.

Aussi, au regard de l'objet très précis des différentes modifications, j'ai ciblé les collègues et services pouvant être concernés (sans en oublier j'espère, sinon merci de partager la demande).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me transmettre vos remarques, observations ou points de vigilance, PAR RETOUR DE MAIL, avant le 23 mai prochain.

J'attire l'attention des services sur la nécessité de s'assurer de la prise en considération de l'ensemble des projets communautaires.

Comptant sur votre participation et vous remerciant par avance,

Bien cordialement,

Annexe 06



www.agglo-lenslievin.fr

21 rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. +33 (0)3 21 790 790

Jeremy ROBILLART

Suivez-nous !

